



Collectivité européenne d'Alsace

Hôtel d'Alsace

Place du Quartier Blanc

67964 Strasbourg Cedex 9

COTRAITANTS



BUREAU D'ÉTUDES CUISINE

SYNTHÈSE DU PROGRAMME

CONSTRUCTION D'UNE CUISINE CENTRALE DU NEUHOF A STRASBOURG



MP CONSEIL

Agence Grand-Est

23 Rue de la Haye

67300 Schiltigheim

Tel : 03 88 56 03 09

tdorsi@mp-mp-conseil.com



	NOM	FONCTION	DATE
REDACTRICE	Chloé ROYEN	Chargé de projet junior	11/03/2025
VISA	Tommy DORSI	Responsable d'agence Grand Est	14/03/2025

HISTORIQUE DES VERSIONS

INDICE	DATE	OBJET DE LA MODIFICATION
0	14/03/2025	VERSION INITIALE
1	21/03/2025	Correction du budget
2		



PRÉAMBULE

La Collectivité Européenne d'Alsace (CeA) et la Ville de Strasbourg, dans le cadre de leur engagement pour une restauration scolaire de qualité et durable, envisagent la création d'un restaurant scolaire mutualisé sur le site du collège Solignac à Strasbourg. Ce projet s'inscrit dans le contexte du renouvellement urbain du quartier Neuuhof, piloté par l'Eurométropole de Strasbourg et l'ANUR et vise à répondre aux besoins des collégiens ainsi que des élèves des écoles primaires et maternelles des alentours.

ENJEUX ET OBJECTIFS DU PROJET

Le projet de création d'un restaurant scolaire mutualisé sur le site du collège Solignac vise à offrir une restauration de qualité et de proximité pour les collégiens et les élèves des écoles primaires et maternelles. En intégrant des produits locaux, bio et faits maison, la Collectivité Européenne d'Alsace (CeA) souhaite réduire la dépendance à la gestion régionale de la restauration scolaire, permettant ainsi une meilleure maîtrise de la qualité du service. La mutualisation des ressources entre la CeA et la Ville de Strasbourg constitue une solution cohérente et adaptée aux besoins des élèves strasbourgeois, tout en optimisant les moyens publics.

Le projet respecte également les objectifs de performances énergétiques et environnementales, en intégrant des matériaux biosourcés et en favorisant les circuits courts, réduisant ainsi les coûts d'exploitation et de maintenance. La gestion des flux et des accès est essentielle, avec des accès sécurisés pour les élèves et le personnel, et une circulation fluide des véhicules de livraison. Des aménagements spécifiques seront prévus pour la phase transitoire de coactivité entre le restaurant scolaire et le collège Solignac. Enfin, le respect des contraintes budgétaires est primordial, avec une enveloppe de 10 millions d'euros TTC, intégrant les coûts de sécurisation des élèves et de relocalisation des activités du collège impactées par le projet.

L'objectif du projet est de l'inscrire dans le projet de renouvellement urbain piloté par l'Eurométropole de Strasbourg et l'ANRU, dont bénéficie le quartier du Neuuhof.



Il aura également pour objectif de permettre de proposer une restauration permettant d'alimenter les équipements suivants :



Légende :

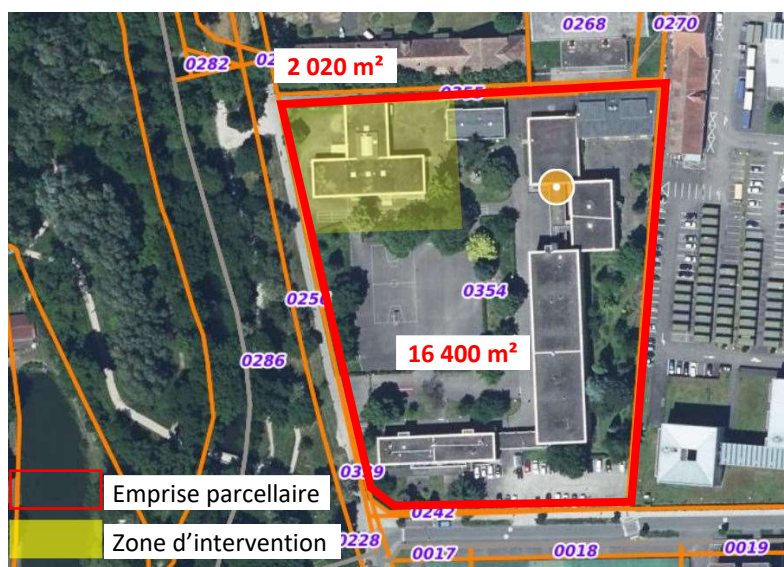
- Restaurant scolaire mutualisé de Solignac
- Etablissements venant se restaurer sur Solignac
- Etablissement à livrer (télérestauration)
- 3 Ecoles constituant un seul point de livraison sur Guynemer 1 (télérestauration)

- ➔ **Les sites télérestaurés sont au nombre de 5** : Gynemer 1 accueillant les demi-pensionnaires des écoles Ariane Icare et Gynemer 2.
- ➔ **L'ensemble des sites télérestaurés est situé à moins de 15 minutes du site de Solignac.**



CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Le site du projet est situé au sein de l'Eurométropole de Strasbourg, dans le quartier du Neuhof, sur le terrain du collège Solignac. La parcelle concernée est cadastrée sous la référence 0354 Section IW, avec une surface totale de 16 400 m², dont environ 2 020 m² sont dédiés à l'intervention.



Le site se trouve dans un secteur en cours de renouvellement urbain, avec des projets de construction et de réhabilitation visant à améliorer l'environnement et les infrastructures locales.

Le projet est bordé à l'ouest par le parc du Schulmeister, au nord par le site de l'INSPE, au nord-ouest par une zone d'habitation pavillonnaire, à l'est par la caserne militaire Lize et l'aérodrome de Strasbourg, et au sud-ouest par le lac de Baggersee. L'accès principal au site se fait par la rue Louis Braille, avec des accès secondaires et logistiques depuis la rue de Figeac.

Le site est soumis à plusieurs contraintes réglementaires et environnementales. Il est classé en zone UE selon le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de l'Eurométropole de Strasbourg, dédié aux équipements publics ou d'intérêt collectif. Le projet devra respecter les règles d'implantation des constructions par rapport aux voies et aux limites séparatives, ainsi que les exigences en matière de hauteur maximale des constructions, d'espaces libres, et de plantations.

Le site se trouve également dans un périmètre de protection d'un monument historique, nécessitant des démarches de reconnaissance archéologique préventive en collaboration avec la DRAC Grand-Est. De plus, le site est potentiellement sujet à des inondations de cave et se situe en zone de sismicité modérée, ce qui impose des dispositions spécifiques lors de la conception du projet.

Enfin, le projet devra prendre en compte la biodiversité existante autour du site, notamment en respectant les périodes de travaux pour limiter les impacts sur la faune et la flore, en adaptant le système d'éclairage extérieur pour réduire les pollutions lumineuses, et en favorisant l'accueil de la biodiversité par des plantations et la création de potagers.

Les études de faisabilité menées ont permis de conclure que le bâtiment existant était limité du point de vue de son adaptabilité, présente des désordres fonctionnels. La restructuration de l'existant a donc été écartée.

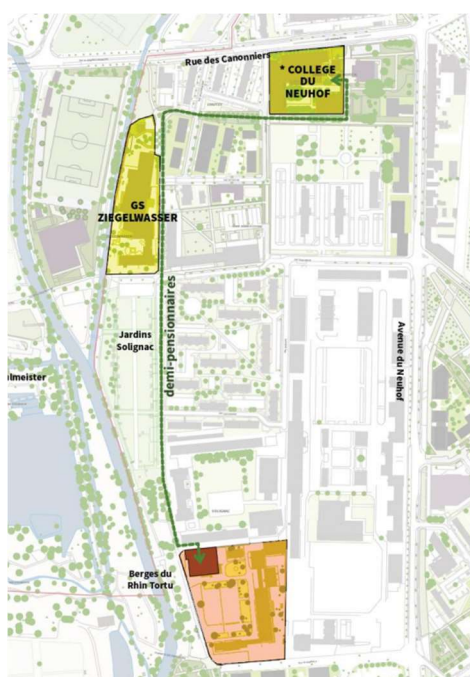


PERSPECTIVES D'EVOLUTION DU QUARTIER DANS LESQUELLES LE PROJET S'INSCRIT

Le projet s'inscrit dans une réflexion plus globale à l'échelle du quartier.

Ainsi, l'Eurométropole a engagé une réflexion sur la mobilité urbaine du quartier et se traduit de la manière suivante :

Liaisons piétonnes envisagées depuis les écoles du quartier vers le futur restaurant Solignac, objet du projet :



Flux piétons vers la future restauration

A une échéance non connue à ce jour, la ville envisage de modifier les axes de circulation et envisagent de relier la partie nord à la rue Louis Braille par un axe routier qui pourrait être envisagé le long de l'actuel collège Solignac.

Le plan d'aménagement pourrait être envisagé suivant la vue ci-après :

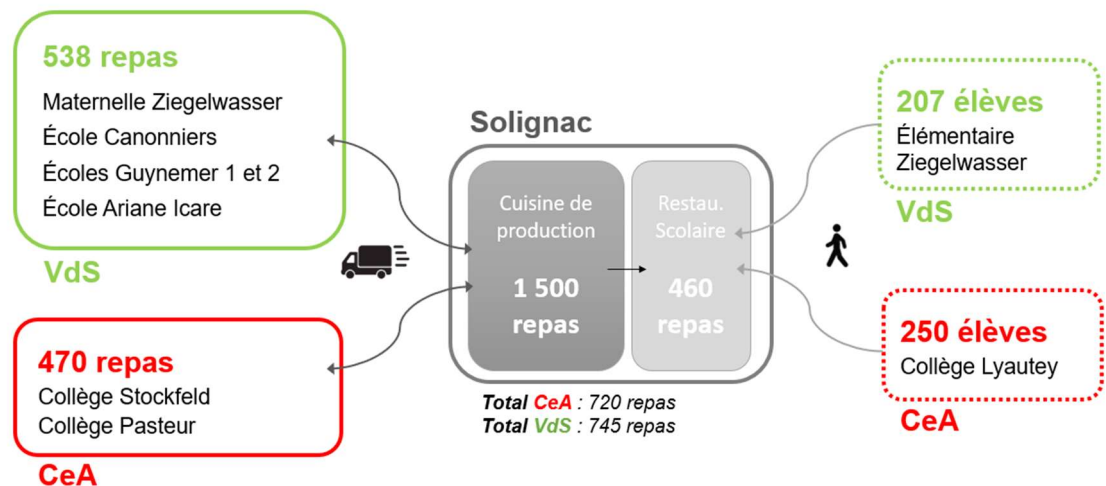




DESCRIPTION DU PROJET

Le projet de création d'un restaurant scolaire mutualisé sur le site du collège Solignac à Strasbourg s'inscrit dans une démarche de transformation du service public de restauration scolaire. Ce projet vise à répondre aux besoins croissants des élèves du quartier du Neuuhof, tout en s'intégrant dans le cadre du renouvellement urbain piloté par l'Eurométropole de Strasbourg et l'ANRU.

Le restaurant scolaire mutualisé sera conçu pour offrir une restauration de qualité et de proximité aux collégiens et aux élèves des écoles primaires et maternelles. La cuisine centrale sera dimensionnée pour produire 1 500 repas par jour, dont 460 seront servis sur place et 1 040 livrés à d'autres établissements scolaires. Le choix du mode de liaison chaude implique que toute la production sera réalisée le jour même avec les repas transportés chauds vers les sites télérestaurés et maintenus à température pour le service.



Le projet respecte les objectifs de performances énergétiques et environnementales, en intégrant des matériaux biosourcés et en favorisant les circuits courts pour les matériaux de construction. La conception du bâtiment proposera d'assurer à la fois le confort d'été et le confort d'hiver pour ses usagers, avec des espaces extérieurs aménagés pour favoriser la biodiversité et la gestion raisonnée des eaux pluviales.

La gestion des flux et des accès est un aspect clé du projet. Des accès sécurisés seront mis en place pour les élèves et le personnel, avec une circulation fluide des véhicules de livraison. Des aménagements spécifiques seront prévus pour la phase transitoire de coactivité entre le restaurant scolaire et le collège Solignac, afin de minimiser les perturbations et d'assurer la sécurité de tous les usagers.



Démolition du bâtiment existant : 836 m²



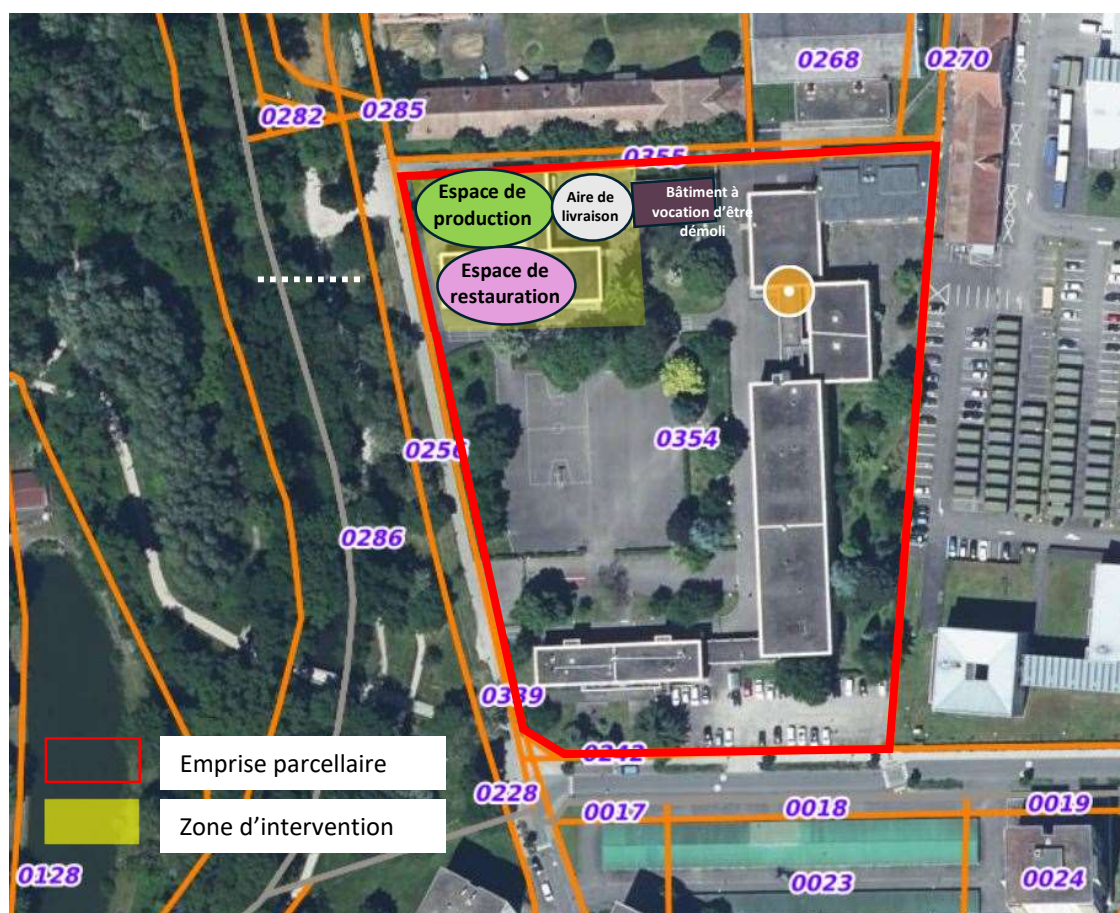
IMPLANTATION RETENUE POUR LE PROJET

Il a été privilégié le scénario d'implantation des espaces de restauration vers la cour existante du collège SOLIGNAC et des espaces de production sur le côté nord.

L'aire de livraison de l'équipement de restauration est envisagée au nord Est de la zone d'intervention décrite précédemment, de manière à pouvoir anticiper la création de la future liaison routière.

Il a d'ores et déjà été acté la démolition du bâtiment existant dans l'emprise du Collège pour permettre la future liaison avec l'axe routier futur.

Implantation envisagée des entités programmées :



ESTIMATION FINANCIÈRE

Le budget alloué aux travaux est de **5 555 000 € HT**.

- Le budget intègre le désamiantage et la démolition du bâtiment existant, la construction neuve avec une conception en passif et les aménagements extérieurs.
- Le budget travaux ne comprend pas les travaux de dépollution si nécessaire, les fondations spéciales, les éventuels travaux liés aux résultats de l'étude environnementale.



CALENDRIER

Rédaction du programme technique détaillé :	mars/mai 2025
Validation en Commission Permanente :	mai 2025
Lancement de la consultation de MOE :	mai 2025
Notification du marché et début conception :	avril 2026
Livraison du Collège Lyautey :	septembre 2026
Remise DCE et lancement consultation :	juin 2027
Notification marchés travaux :	décembre 2027
Démarrage des travaux :	janvier 2028
Livraison chantier :	juillet 2029